

fut remplacé (29 décembre) par M. Buffet.

A la séance du 30 mars 1849, sous le coup de l'émotion produite par la nouvelle de la défaite de l'armée piémontaise et du roi Charles Albert, à Novare, Bixio fut chargé par le comité des Affaires étrangères de proposer à l'Assemblée la résolution suivante :

— « L'Assemblée nationale, jalouse d'assurer la conservation des deux plus grands intérêts qui lui soient confiés, la dignité de la France et le maintien de la paix fondée sur le respect des nationalités; s'associant au langage tenu, dans la séance du 28 mars courant, par M. le président du conseil; confiante, d'ailleurs, dans le gouvernement du président de la République (*Brauts divers*), déclare que, si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croyait devoir prêter à ses négociations l'appui d'une occupation partielle et temporaire de l'Italie, il trouverait dans l'Assemblée nationale le plus sincère et le plus entier concours. » (*Mouvements en sens divers*).

Après une longue discussion à laquelle prirent part le ministre des Affaires étrangères Drouyn de Lhuys, MM. Billault, Thiers, Ledru-Rollin, Cavaignac, Odilon Barrot, président du Conseil, et Dupont (de Bussac), l'ordre du jour pur et simple, réclamé par le général Baraguey d'Hilliers fut rejeté, et l'ordre du jour Bixio, appuyé par Jules Favre et amendé par le représentant Payer (des Ardennes), fut adopté à 444 voix de majorité contre 320. (La droite tout entière vota pour l'ordre du jour.)

Réélu par le Doubs à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, avec 31,637 voix sur 52,664 votants et 81,875 inscrits, en même temps que par le département de la Seine, le 14^e sur 28, avec 112,917 voix (281,140 votants, 378,943 inscrits), Bixio opta pour le Doubs, vota, comme à la Constituante, avec les républicains modérés, suivit jusqu'au bout l'inspiration de Cavaignac, et ne s'associa pas aux votes de la majorité monarchiste de l'Assemblée. C'est vers cette époque qu'il fit, avec M. Barral, une ascension aérostatique assez périlleuse, et qu'il eut un duel, sans conséquence sérieuse, avec Thiers, au sujet d'un propos attribué à ce dernier, concernant l'élection du 10 décembre.

Au 2 décembre 1851, il fut un des représentants qui se rendirent à la mairie du X^e arrondissement et y prononcèrent la déchéance du prince-président. Il portait le décret à l'imprimerie, lorsque ses collègues furent arrêtés; il alla aussitôt réclamer sa place parmi eux. Après un mois de captivité, Bixio rentra dans la vie privée, et ne s'occupa plus que de science et d'entreprises industrielles, et notamment de la direction d'une librairie agricole. A la cérémonie civile de ses obsèques, le 18 décembre 1865, le prince Jérôme-Napoléon, arrivé de Prangins tout exprès dans la nuit, marchait à côté de M. Nigra, ambassadeur d'Italie à Paris.

BIZARD (MAURICE), député du tiers-état de Saumur aux Etats-Généraux de 1789, né à Saumur (Maine-et-Loire), le 1^{er} décembre 1726, mort dans la même ville, le 20 juillet 1894, était avocat au présidial de Saumur, fonctions que ses ancêtres avaient occupées sans interruption pendant douze générations. Elu premier échevin en 1762, puis nommé trois fois maire, par brevet royal les 27 mai 1768 et 21 avril 1771, et par le choix des habitants en 1774, il dut se démettre pour raison de santé, en

1777. Bien que ne plaçant pas, car il était bègue, il fut nommé bâtonnier de l'ordre des avocats, et élu, le 27 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux, par la sénéchaussée de Saumur. Il ne joua qu'un rôle effacé dans cette Assemblée, revint dans sa ville natale en 1791, fit partie du bureau de conciliation, et fut nommé, en 1792, commissaire du tribunal civil de Saumur, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort.

BIZARD (MAURICE-AGUSTIN), fils du précédent, représentant de l'arrondissement de Saumur à la Chambre des Cent-Jours, né à Saumur, le 5 février 1781, mort à Angers, le 4 juillet 1848, entra dans la magistrature en 1806, fut nommé juge en 1809, substitut du procureur général à Angers en 1811, et conseiller à la même cour en 1812. Le 16 mai 1815, les électeurs de l'arrondissement de Saumur l'élevèrent représentant à la Chambre des Cent-Jours par 45 voix sur 82 votants et 173 inscrits: il était le plus jeune de la Chambre; à ce titre, il devait prononcer le discours solennel du Champ de mai, mais la faiblesse de sa voix le fit suppléer dans cette mission. Un décret royal, du 1^{er} juillet 1818, le confirma dans le poste de conseiller à la cour.

BIZARELLI (LOUIS), député depuis 1879, né à Saint-Florent (Corse), le 25 juillet 1836, fit ses études de médecine. Reçu docteur en 1860, il alla exercer sa profession au Grand-Sèvres (Drôme), où il fut bientôt nommé conseiller général; candidat républicain, à l'élection partielle du 14 septembre 1879 pour remplacer, dans la 2^e circonscription de Valence, M. Christophe, décédé, il fut élu par 10,432 voix sur 12,995 votants et 22,513 inscrits, contre M. Rivoire, conservateur, qui eut 1,962 voix. Il siégea à la gauche radicale, et fut réélu, sans concurrent, aux élections générales du 21 août 1881, par 12,115 voix sur 13,103 votants et 22,465 inscrits; dans sa profession de foi, il avait demandé la révision de la Constitution, la suppression du Sénat, la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, la réduction du service militaire rendu obligatoire pour tous, la décentralisation communale et départementale, la dénonciation du Concordat, le maintien du scrutin d'arrondissement, etc. A la Chambre, il vota conformément à ce programme et accorda les crédits demandés pour le Tonkin. Réélu par la liste républicaine, le 5^e et dernier, aux élections générales du 4 octobre 1885, par 43,018 voix sur 74,089 votants et 95,343 inscrits, il a voté (juin 1886) l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février, chute du ministère Floquet), pour les poursuites contre trois députés membres de la ligne des Patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BIZEMONT (LOUIS-GABRIEL, MARQUIS DE), député de 1815 à 1820, de 1827 à 1831, et pair de France, né à Gironville (Seine-et-Oise), le 3 août 1756, mort à Gironville, le 5 juin 1840, n'était guère connu que comme grand-père de Pradel, intendant de la liste civile, quand le collège de département de Seine-et-Oise, par 100 voix sur 175 votants et 251 inscrits, l'appela à la Chambre des députés du 22 août 1815. Le marquis de Bizemont siégea dans la majorité de la Chambre introuvable et fut réélu

le 4 octobre 1816, par 136 voix (162 votants, 249 inscrits). Il s'associa, jus qu'en 1820, à tous les votes de la droite ministérielle pour les lois d'exception et pour le nouveau système électoral. Il prit une fois la parole dans le cours de ces six années; ce fut le 4 juillet 1819. Il s'agissait d'une pétition qui lui avait été recommandée et sur laquelle il avait oublié de parler la veille. Il demanda la parole sur le procès-verbal et déclara que s'il n'avait rien dit : « c'est qu'il n'était pas à la séance ». M. le président : Le procès-verbal d'aujourd'hui fera mention de votre observation. — Non réélu au renouvellement de 1820, M. de Bizemont ne revint à la Chambre que le 24 novembre 1827 : il avait obtenu, dans le même collège, 169 voix sur 288 votants et 314 inscrits. Il se rapprocha alors du centre gauche, et vota, à la fin du règne de Charles X, avec les royalistes constitutionnels. « On assure, dit la *Biographie des députés* (J. Douville, 1829), avoir vu M. de Bizemont applaudir à ces paroles mémorables que M. le marquis de Leyval prononça naguère : « Le royalisme est devenu libéral et le libéralisme est devenu monarchique ». Il fut réélu le 19 juillet 1830, par 190 voix (330 votants, 356 inscrits); il prêta serment à la monarchie de Juillet, puis se retira définitivement de la vie politique, après avoir échoué, le 5 juillet 1831, dans le 4^e collège de Seine-et-Oise, contre Baudet-Dulac; il s'occupa, dans ses dernières années, d'industrie. Il refusa même la dignité de pair de France qu'une ordonnance du 19 novembre 1831 lui avait conférée. Le marquis de Bizemont fut président du conseil général de Seine-et-Oise. Il était officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

BIZIEN DU LÉZARD (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, MARQUIS DE), député de 1827 à 1831, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 14 septembre 1785, mort à Paris, le 25 janvier 1865, appartenait à une ancienne famille de Bretagne, et était le troisième fils de Jean-René, marquis de Bizien du Lézard. Légitimiste comme tous les siens, il fut, le 17 novembre 1827, élu par les royalistes du 2^e arrondissement des Côtes-du-Nord (Dinan) membre de la Chambre des députés; il était propriétaire à Saint-Hélen. Bizien du Lézard prit part aux débats parlementaires, parla (1829) dans la discussion relative au vote par assis et levé, proposa un amendement au projet de loi sur la refonte des anciennes monnaies, etc., et se prononça, en 1830, contre la fameuse adresse des 221, qui entraîna la dissolution de la Chambre. Réélu le 23 juin 1830, il resta fidèle à la monarchie de Charles X, tout en prêtant le serment exigé par la Charte de 1830, et monta plusieurs fois à la tribune, au cours des discussions du projet de loi sur la réélection des députés promus à des fonctions publiques, du vote annuel du contingent de l'armée, de la proposition Bavoux relative aux journaux périodiques. Il appuya la pétition des étudiants de Paris contre le monopole de l'université et résista énergiquement à la proposition Baude, tendant au bannissement de la branche aînée des Bourbons. La dissolution de la Chambre mit fin à ses pouvoirs et le fit rentrer dans la vie privée.

BIZOT DE FONTENY (PIERRE), député de 1873 à 1888, et sénateur, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 29 août 1825, d'une vieille famille monarchiste de la Haute-Marne, allié au maréchal de Mac-Mahon, était fils d'un ancien garde

du corps et deven d'un procureur du roi sous la Restauration; il débuta dans l'administration comme sous-préfet de Vassy, après la chute du second Empire, le jour même de l'occupation de Vassy par l'ennemi. Son attitude patriotique vis-à-vis des Allemands le fit condamner à un an de forteresse en Allemagne, et à une amende de 2,000 francs. Rendu à la liberté après la paix, il revint à Vassy; mais le candidat républicain ayant été élu par son arrondissement dans une élection partielle de mars 1874, il fut envoyé en disgrâce à Embrun, par le ministre de l'Intérieur général Chabaud-la-Tour, refusa ce poste, et se présenta aux élections générales du 20 février 1876, dans la circonscription de Langres, où il fut élu par 12,123 voix sur 23,525 votants et 28,262 inscrits, contre un ancien représentant, M. de Breuil-de-Saint-Germain, qui réunit 11,125 suffrages. Il prit place au centre gauche, combattit le ministère de Broglie, et fut des 363. Réélu, le 28 octobre 1877, au 2^e tour de scrutin, par 13,010 voix sur 24,544 votants et 28,156 inscrits, contre M. de Breuil-de-Saint-Germain, candidat du gouvernement du Seize-Mai (11,423 voix), il continua de voter avec les opportunistes, pour les crédits du Tonkin, pour le maintien de l'ambassade au Vatican, etc. Les électeurs de Langres, le renvoyèrent à la Chambre, le 4 septembre 1881, au second tour de scrutin, par 13,091 voix sur 23,415 votants et 28,051 inscrits, contre 10,113 voix données à M. de Breuil-de-Saint-Germain; dans sa profession de foi, il réclamait des modifications profondes dans le mode d'élection des sénateurs, le service militaire de trois ans, des dégrèvements pour l'agriculture, la suppression de la concurrence du travail dans les prisons, des réformes judiciaires, etc. Il ne se sépara pas des « opportunistes », et fut réélu, par la Haute-Marne, le 4 octobre 1885, le 2^e sur 4 de la liste républicaine, par 33,812 voix sur 63,737 votants et 75,013 inscrits.

Au renouvellement partiel du Sénat, le 5 janvier 1888, il se présenta dans la Haute-Marne comme candidat sénatorial, et fut élu par 453 voix sur 777 votants. Dans la dernière session, il a voté pour le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février), pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les atteints contre la sûreté de l'État (affaire Boulanger, 29 mars).

BLACAS D'AULPS (PIERRE-LOUIS-JEAN-CASIMIR, DUC DE), pair de France, né à Vézignou (Var), le 10 janvier 1771, mort à Prague (Bohême), le 17 novembre 1830, descendait d'une famille de Provence de très ancienne noblesse et de très mince fortune. Il était capitaine de cavalerie au moment de la Révolution, émigra dès 1790, servit à l'armée de Condé et en Vendée. Etant passé en Italie, il obtint la confiance du comte de Provence (depuis Louis XVIII), confiance qu'il justifia par le service le plus constant et le plus désintéressé. Ce fut lui qui décida Paul 1^{er} à ouvrir aux Bourbons l'asile de Mittau, jusqu'à ce que sa réconciliation avec la France (1800) l'obligeât à les en chasser; M. de Blacas suivit Louis XVIII en Angleterre, et devint son confident et son seul ministre. A la Restauration, il était maréchal de camp; les titres de ministre de la maison du roi, de grand-maitre de la garde-robe, d'intendant des bâtiments, enfin de pair de France, 17 août 1815, récompensèrent son dévouement et

maintinrent son influence, non sans faire beaucoup de jaloux parmi les courtisans, tandis que l'opinion publique le rendait responsable de toutes les mesures maladroites ou malveillantes du pouvoir. Les haines de cour s'accrochèrent si fortement pendant l'exil de Gand, que Louis XVIII dut se séparer de M. de Blacas, et le nomma ambassadeur à Naples, où il conclut le mariage du duc de Berry avec la princesse Marie-Caroline : de Naples, il passa à l'ambassade de Rome, où il fut le véritable négociateur du Concordat de 1815. Bientôt il entra en faveur auprès des ultra-royalistes, fort mécontents du nouveau favori, le ministre Decazes : ils rappelèrent M. de Blacas à Paris, mais Louis XVIII résista à tout retour d'influence de son ancien ministre, et pensa s'acquitter envers lui en le créant duc (30 avril 1821). A partir de cette époque, il vécut en dehors de la politique active. M. le duc de Blacas était un archéologue de mérite, et fut le protecteur de Champollion.

BLACHE (ALEXANDRE-JOSEPH FALCOS, COMTE DE LA), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Anjou (Isère), le 11 avril 1739, mort à Paris, le 5 décembre 1799, avait suivi la carrière des armes, et était maréchal de camp au moment de la Révolution. Beaumarchais l'avait mis en évidence par les traits qu'il lui décocha dans les procès Goetzman et Komman. Elu, le 2 janvier 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux, par la province de Dauphiné, il siégea sur les bancs de la droite et fut un des signataires des protestations générales des 12 et 15 septembre 1791, contre les actes de l'Assemblée. Son nom ne figure pas autrement au *Moniteur*.

BLACHÈRE (HENRI-BERNARD-ERNEST), député de 1876 à 1881 et de 1885 à 1886, né à Largentière (Ardèche), le 3 mai 1837, est le petit-fils du conventionnel Gariste (*V. ce nom*) et le gendre de M. Tailhand, ancien ministre. Après avoir terminé ses études au collège Stanislas, M. Blachère entra à l'Ecole de Saint-Cyr et servit quelque temps dans l'armée comme sous-lieutenant au 87^e régiment de ligne. En 1859, il donna sa démission pour des raisons de santé et s'occupa d'archéologie. Il fit partie de l'Ecole des hautes études fondée par M. Duruy, et publia divers travaux sur l'archéologie orientale, ainsi qu'un *Essai sur la légende de Mélusine*. Pendant la guerre il commanda le bataillon des mobilisés de l'Ardèche, devint, en 1871, conseiller général de ce département et maire de Largentière, et se livra à une active propagande conservatrice. Le 20 février 1876, M. Blachère fut élu député de la 1^{re} circonscription de Largentière par 7,488 voix (11,553 votants et 15,771 inscrits), contre 4,132 à M. Odilon Barrot, républicain. Membre du groupe bonapartiste de la Chambre, il fit partie de la minorité qui soutint l'acte du Seize-Mai, et, candidat officiel du gouvernement, le 14 octobre 1877, fut réélu par 8,492 voix contre 4,253 à M. Jules Roche, sur 12,863 votants et 15,869 inscrits. Il reprit sa place à la droite et mena à la Chambre une vive campagne contre le gouvernement républicain, dans un grand nombre de discussions.

Le 21-juin 1879, il demanda que la séance fût levée à l'occasion de la mort du « prince Louis-Napoléon ». Il se prononça : le 20 janvier 1879, contre l'ordre du jour de confiance accordé au ministère Dufaure, le 30 janvier, au Congrès, contre l'élection de M. Grévy à la

présidence de la République, le 21 février, contre l'amnistie, le 16 mars 1880, contre l'application des lois existantes aux congrégations, le 8 février 1881, contre le divorce. Il ne fit pas partie de la Chambre de 1881, ayant échoué aux élections du 21 août, dans sa circonscription, avec 5,173 voix contre 6,527 données à l'élu républicain, M. Vielvaure, et ne revint à la Chambre qu'après les élections du 4 octobre 1885, ayant obtenu, sur la liste conservatrice de l'Ardèche, 45,442 voix sur 88,137 votants et 111,845 inscrits. Son séjour au Parlement fut de courte durée : invalidé, avec ses compagnons de liste, il se présenta de nouveau, le 14 février 1886, devant ses électeurs, qui lui donnèrent cette fois 45,166 voix seulement, tandis que le moins favorisé de la liste républicaine, M. Saint Prix, fut élu avec 47,193 suffrages.

BLACONS (HENRI-FRANÇOIS-LUCRETIUS-ARMAND DE FOREST, MARQUIS DE), député aux Etats-Généraux de 1789, né en 1758, mort à Paris, par suicide, le 13 mars 1805, adopta avec enthousiasme les idées de la Révolution, après avoir été élu, le 2 janvier 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la province de Dauphiné. Il fut un des deux premiers députés de son ordre qui se réunirent au tiers-état (22 juin 1789), demanda l'abolition du costume distinctif des trois ordres, mais, gagné bientôt par le parti de la cour, se rangea dans la minorité royaliste d'opposition, prit la défense du roi, lorsque celui-ci partit pour St-Cloud, disant que Louis XVI « n'avait entrepris ce voyage que pour avoir l'air d'être libre, » et signa les protestations générales des 12 et 15 septembre 1791 contre les décrets de l'Assemblée constituante. Il émigra bientôt après, et s'endetta ; en 1801, Bonaparte lui rouvrit les portes de la France, mais les créanciers du marquis de Blacons le poursuivirent avec tant de rigueur, que, se voyant réduit à la misère, il se brûla la cervelle, à Paris.

BLACQUE-BELAIR (FRANÇOIS-CHARLES), député de 1830 à 1839, né à Paris, le 17 avril 1781, mort à Paris le 20 avril 1860, propriétaire et maire de Poullaouen (Finistère), se déclara en faveur de la révolution de 1830, qui le fit conseiller général et député. Elu à la Chambre, le 21 octobre, par le 3^e arrondissement du Finistère (Châteaulin), et réélu le 5 juillet 1831, il ne tarda pas à se ranger parmi les membres de l'opposition libérale. C'est ainsi qu'il vota contre l'ordre du jour ministériel présenté par M. Ganneron à propos de la situation extérieure de la France, contre les ordonnances du 19 novembre 1831 relatives à la nomination de 36 nouveaux pairs, et contre l'hérédité de la pairie, et qu'il protesta (janvier 1832) contre l'emploi par les ministres de la double expression de *roi de France et sujets du roi*, rayée de la Charte de 1830, comme inconciliable avec le principe de la souveraineté nationale. Il signa (28 mai 1832) le « compte-rendu des députés de l'opposition à leurs commettants. » Toutefois, il ne se recusa pas dans l'affaire de la *Tribune*.

Son mandat lui ayant été successivement renouvelé aux élections des 21 juin 1834, par 79 voix sur 93 votants et 147 inscrits, et le 4 novembre 1837 par 63 voix sur 109 votants et 150 inscrits, Blacque-Belair continua de voter presque toujours avec l'opposition de gauche, notamment contre les lois de septembre, d'a-

panage, de disjonction. Il ne fut pas réélu en 1839.

BLACQUETOT — Voy. DECAUX (VICOMTE).

BLAD (CLAUDE-ANTOINE-AUGUSTE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Brest (Finistère), le 20 avril 1764, mort à Toulon, le 8 décembre 1802, était employé d'administration de la marine à Brest avant la Révolution. Le 6 septembre 1792, le département du Finistère l'élut membre de la Convention, par 264 voix sur 417 votants; il siégea parmi les Girondins; dans le procès de Louis XVI, il vota l'appel au peuple et le sursis, et répondit, au 3^e appel nominal :

« Je déclare voter en liberté pleine et entière, et n'être ni par aucun sentiment de crainte ni de haine. Je déclare me croire revêtu de pouvoirs suffisants, et même d'un mandat tacite pour juger Louis. Je suis persuadé qu'il a mérité la mort; mais, dit-on, toutes les puissances de l'Europe vont nous faire une guerre terrible. Je réponds que dans toutes les hypothèses, leurs efforts seront les mêmes, puisqu'elles combattent, non pour le roi, mais pour la royauté. Je vote donc pour la mort.

Mais si, à l'exemple des Anglais, vous faites tomber la tête d'un roi conspirateur sur l'échafaud, vous devez, à l'exemple de Rome, chasser la famille des Tarquins. En conséquence, je vote pour que la mort de Louis soit le signal de l'expulsion de toute sa famille. »

Signataire de la protestation du 6 juin 1793 contre la journée du 31 mai, si fatale à la Giroude, il fut du nombre des 73 députés décrétés d'arrestation et fut emprisonné jusqu'au 9 thermidor, qui lui rendit son siège à la Convention. Sa longue détention et les dangers courus expliquent presque l'ardeur qu'il montra comme thermidorien, ce qui ne l'empêcha pas de conserver dans sa mission dans l'Ouest, avec Tallien, une modération qui tempérerait heureusement la brutalité de son collègue. Après Quiberon, il demanda instamment qu'on épargnât au moins les émigrés âgés de moins de 16 ans au moment de leur départ; mais la Convention prit un décret contraire. Le 4 brumaire an IV, Blad entra au Conseil des Cinq-Cents comme conventionnel; il y siégea parmi la majorité suspecte de royalisme, en sortit en 1798, et disparut de la scène politique.

BLAIN (JEAN-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Arles (Bouches-du-Rhône), le 2 avril 1758, mort à une date inconnue, avait été avocat au Parlement de Provence depuis 1777, administrateur de l'hôpital général de la Charité d'Arles en 1789, président de l'administration du district en 1790, juge au tribunal du district, agent national et procureur-général syndic d'Arles, administrateur des Bouches-du-Rhône, substitut du commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel des Bouches-du-Rhône, et, en 1794, arrêté et enfermé dans la prison de Nîmes comme fédéraliste, avant d'être élu, le 22 germinal an V, député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents, par 236 voix; quelques mois après, condamné à la déportation le lendemain du 18 fructidor, il réussit à quitter la France et ne vint qu'à l'amnistie de 1799; le gouvernement consulaire le nomma administrateur de l'hôpital militaire de Besançon, et, en l'an XI, premier suppléant des Bouches-du-

Rhône au Corps législatif. Envoyé sous-préfet à Toulon le 31 janvier 1806, il salua avec empressement le retour des Bourbons, fut décoré par Louis XVIII en 1814, et obtint, le 23 septembre 1815, le poste de président du tribunal de première instance de Tarascon.

BLAIZE (LOUIS), député de 1830 à 1833, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 26 juillet 1784, mort à Saint-Malo, le 12 avril 1864, était négociant, armateur, président du tribunal de commerce, membre du conseil municipal de Saint-Malo et du conseil général du département, lors qu'à la fin du règne de Charles X, le 23 juin 1830, il fut élu député par le 1^{er} arrondissement d'Ille-et-Vilaine, avec le mandat de défendre contre le ministère Polignac les « libertés constitutionnelles ». Il arriva à Paris le 26 juillet et, le 28 au matin, dans un conseil tenu chez Andry de Puyravault, il se fit remarquer parmi ceux qui protestaient le plus énergiquement contre les ordonnances. Il assista ensuite aux réunions qui eurent lieu chez Laflitte, prononça la déchéance de Charles X, et vota l'avènement de Louis-Philippe au trône. Dans les journées des 28 et 29, M. Blaize avait sauvé la vie d'un officier d'état-major et d'un grenadier, sur lesquels le peuple exaspéré voulait venger le sang répandu.

Aux élections du 5 juillet 1831, M. Blaize fut nommé à la presque unanimité par sa circonscription. De retour à la Chambre il siégea parmi les défenseurs de la royauté nouvelle et ne s'associa à aucun des actes politiques de l'opposition, tels que le *compte rendu* de mai 1832; il vota cependant avec la gauche dans quelques scrutins d'intérêt local. Des raisons de famille le portèrent à donner sa démission de député avant la fin de la législature (avril 1833). — Chevalier de la Légion d'honneur du 16 mai 1836.

BLANC (JEAN-DENIS-FERRÉOL), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Besançon en 1744, mort à Versailles, le 13 juillet 1789, se distingua au barreau de sa ville natale, publia plusieurs mémoires dans l'affaire de l'enlèvement de Mme Mounier par Mirabeau, et contribua beaucoup à faire condamner le ravisseur. A l'Assemblée des États de Franche-Comté, Blanc fut un des commissaires chargés de rédiger les cahiers du tiers-état, et il s'acquitta de cette mission avec tant de succès, que l'assemblée lui témoigna sa satisfaction en faisant frapper une médaille avec cette inscription : *Les Gens du tiers-état de Franche-Comté, assemblés le 26 novembre 1788*; et au revers : *Sequani civi Bisuntino Dyon.-Ferr. Blanc*. Il fut ensuite élu député du tiers aux États-Généraux, le 13 avril 1789, par le bailiage de Besançon; mais, déjà souffrant à son départ, il ne prit que peu de part aux délibérations des trois ordres, et mourut à Versailles au bout de deux mois. La ville de Besançon lui fit faire des funérailles solennelles.

BLANC (FRANÇOIS-JOSEPH), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Vitry-le-François (Marne), dates de naissance et de mort inconnues, était propriétaire et administrateur municipal à Vitry, quand le département de la Marne l'élut membre de la Convention, le 3 septembre 1792, par 234 voix sur 336 votants. Dans le procès de Louis XVI, il répondit au 3^e appel nominal : « La réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix. » Découragé par la marche et par l'in-

certitude des événements, il donna sa démission de conventionnel en 1795, mais l'Assemblée refusa de l'accepter. Le département de la Marne l'élit au Conseil des Anciens, le 21 vendémiaire an IV, par 183 voix ; il y siégea silencieusement jusqu'en mai 1797, et ne reprit des fonctions publiques que sous l'Empire, ayant été nommé maire de Vitry en 1805. En 1814, il mit un zèle empressé à arborer le drapeau blanc à Vitry, dont il était toujours maire. La Restauration l'en récompensa par des lettres de noblesse et une place de sous-préfet.

BLANC (JEAN-LOUIS), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en l'an VIII, date de naissance inconnue, mort le 17 avril 1802, était commissaire près le tribunal correctionnel d'Embrun, quand il fut élu député des Hautes-Alpes au Conseil des Cinq-Cents, le 24 germinal an VII. Favorable au 18 brumaire, il entra au Corps législatif, par décision du Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII.

BLANC (CLAUDE), député au Corps législatif en l'an X, né à Lyon (Rhône), le 19 décembre 1758, mort à Guérens (Ain), le 1^{er} septembre 1807, était un juriconsulte de mérite. Procureur-syndic, puis administrateur du département de l'Ain et juge au tribunal d'appel de Bourg, il fut, en outre, membre du Corps législatif pour le département de l'Ain, depuis le 6 germinal an X, date de son élection par le Sénat conservateur, jusqu'en 1806. Il y soutint la politique impériale.

BLANC (ADOLPHE-EDMOND), député de 1832 à 1839, et de 1842 à 1848, né à Paris, le 4 octobre 1799, mort à Paris, le 4 avril 1859, se fit recevoir avocat et devint, au début du gouvernement de Louis-Philippe, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Le 2 juillet 1832, il entra au Parlement comme député de la Haute-Vienne (5^e collège électoral (Saint-Junien), en remplacement de M. Ponliot, décédé. Il siégea dans la majorité conservatrice, prit part au jugement et à la condamnation (1833) du journal la *Tribune*, devint, en avril 1834, secrétaire-général au ministère de l'Intérieur (Thiers étant ministre), et fut réélu : le 21 juin, par 128 voix sur 214 votants et 243 inscrits, contre 65 à Odilon Barrot, puis le 4 novembre 1837, par 143 voix sur 202 votants et 260 inscrits. Il ne cessa de soutenir le pouvoir, sauf pendant quelque temps « pour une de ces raisons qu'on n'avoue guère. » dit une *Biographie des députés*. La notice ajoute : « A présent (1846), la réconciliation est complète entre les deux anciens amis, si bien faits pour s'entendre. » En effet, M. Edmond Blanc, encore réélu les 7 juillet 1842 et 1^{er} août 1846, obtint successivement du gouvernement la croix d'officier de la Légion d'honneur, la direction des travaux publics, la présidence du conseil des bâtiments civils et celle du conseil des haras. Lors du vote sur l'indemnité Pritchard, M. E. Blanc s'était *abstenu* ; mais il vota *contre* la proposition relative aux députés fonctionnaires, *contre* la proposition relative à la distribution arbitraire des annonces judiciaires, et *contre* tout projet de réforme électorale. Les ministères Moïe et Guizot le comptèrent parmi leurs partisans les plus dévoués et leurs agents les plus actifs. « On sait, écrivait un biographe parlementaire, la part qu'il prend avec M. de Girardin à la bonne direction des élections. » Son rôle parlementaire cessa en 1848.

BLANC (JEAN-GUSTAVE-ALPHONSE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Grenoble (Isère) le 7 janvier 1796, mort à Paris, le 4 mai 1867, était le fils d'un menuisier. Il se distingua comme ingénieur-mécanicien : on lui doit l'invention d'une machine pour la fabrication des compas. Il avait étudié quelque temps la médecine à Paris, et ses connaissances en physique l'avaient fait remarquer du savant Biot, qui utilisa sa collaboration pour un de ses ouvrages. De son côté, François Arago ne tarla pas à apprécier les mérites d'Alphonse Blanc, il le fit entrer à l'Observatoire ; Blanc y resta quelque temps, compléta ses études scientifiques, puis revint à Grenoble, où il s'occupa d'industrie et de beaux-arts. Il achevait d'organiser dans son pays une fabrique de compas à la mécanique, lorsquela révolution de Février provoqua sa candidature, nettement républicaine, à l'Assemblée constituante. Alphonse Blanc, élu le 23 avril 1848, représentant de l'Isère, le 9^e sur 15, avec 92,549 voix (136,486 votants, 159,723 inscrits), siégea à gauche et vota le plus souvent avec les républicains avancés : *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Causidière, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* la proposition Râteau, et *contre* l'expédition de Rome ; *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *pour* le droit au travail, *pour* la suppression de l'impôt du sel, et *pour* l'amnistie des transportés. Il se sépara cependant de la Montagne, pour voter : le 2 septembre 1848, *pour* le maintien de l'état de siège ; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy, et le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

BLANC (JEAN-JOSEPH-LUCIS), membre du gouvernement provisoire de 1848 représentant du peuple à l'Assemblée constituante, représentant à l'Assemblée nationale de 1871 et député de 1876 à 1882, né à Madrid (Espagne), le 29 octobre 1811, mort à Cammes (Alpes-Maritimes), le 6 décembre 1882, était le fils de Jean-Charles Blanc, inspecteur général des finances sous le roi Joseph, et d'Estelle Pozzo di Borgo. Son grand-père était mort sur l'échafaud, condamné comme royaliste, et son père, lui-même, sans le secours d'un serviteur dévoué, n'eût point échappé à la guillotine. Louis Blanc n'a donc dû ses convictions qu'à lui-même. « La haine de la Révolution, a-t-il écrit dans une des préfaces de *l'Histoire de la Révolution française*, est le premier sentiment fort qui m'aît agité. » Quand le frère de Napoléon dut abandonner le trône d'Espagne après la défaite de Vittoria, le père de Louis Blanc regagna la France et s'établit dans le Rouergue. Louis Blanc entra à 7 ans au collège de Rodez, où son frère Charles, qui fut depuis directeur des Beaux-Arts et membre de l'Académie française, ne tarda pas à le suivre, et où ils firent l'un et l'autre de brillantes études. Lorsqu'ils en sortirent, leur mère était morte, leur père ruiné ; ils vinrent à Paris, dans une chambrette de l'hôtel de *l'Etoile du Nord*, rue Saint-Honoré, et Louis Blanc qui avait dix-sept ans à peine, frère d'aspect et de taille exiguë, obtint de maigres leçons de mathématiques, puis se fit admettre en qualité de petit clerc à l'étude de M^e Collot, avoué à la cour royale, position qu'il quitta, dès qu'il le put, pour aller faire à Arras l'éducation des fils d'un constructeur de

machines, M. Hallette. Il y passa deux années, occupant ses loisirs à des études personnelles, s'essayant au journalisme dans le *Progrès du Pas-de-Calais*, et même à la poésie. Les deux premiers ouvrages de Louis Blanc furent deux poèmes : l'*Hôtel des Invalides* et *Mirabeau*, et l'Académie d'Arras les couronna. Encouragé par ces succès, il revint à Paris, comptant sur ses vers; il a raconté lui-même comment Béranger, timidement consulté par lui, l'éclaira sur sa véritable vocation et exigea du jeune homme le serment qu'il n'écrirait plus de sa vie un seul vers. Il se tourna alors vers le journalisme.

Muni d'une lettre de recommandation de Frédéric Degeorges pour M. Conseil, collaborateur d'Armand Carrel au *National*, il essaya, d'abord vainement, d'entrer au journal : M. Conseil lui faisait le plus aimable accueil, mais ne se pressait pas de l'introduire auprès du rédacteur en chef. « Ecoutez à chaque démarche de cette façon, raconte M. Charles Edmond (Choieski), un des exécuteurs testamentaires de Louis Blanc, il enregistrait un jour une déception de plus, lorsque, à la sortie des bureaux du *National*, dans la cour même de la maison de la rue du Croissant, ses yeux s'arrêtèrent sur une enseigne qui portait les mots : « Le *Bon Sens*, journal politique quotidien. » Louis Blanc résolut d'aller droit aux directeurs du journal, sans autre lettre d'introduction qu'un article destiné à montrer ce dont il était capable. Le *Bon Sens* était, à cette époque, dirigé conjointement par deux hommes fort différents l'un de l'autre, Cauchois-Lemaire, esprit très fin, très délicat, très défiant, et Rodde, franche et robuste nature, athlète au physique, et au moral le plus bienveillant des hommes. Louis Blanc les trouva ensemble, et comme il tendait modestement l'article qu'il avait apporté, Cauchois-Lemaire se mit à sourire dédaigneusement, se contentant de dire :

— Nous avons plus de collaborateurs qu'il n'en nous en faut.

Louis Blanc se retira fort confus et regrettant amèrement de s'être exposé à cette déception nouvelle, lorsque d'un geste brusque Rodde l'arrêta, lui prit l'article des mains, y jeta les yeux et s'écria :

— Mais comment ? c'est excellent, cela ! Est-ce vous, jeune homme, qui êtes l'auteur de ce travail ?

— Parfaitement, monsieur, et vous verrez bientôt si je suis à même d'en écrire de pareils, au cas où il vous plairait de m'admettre au nombre de vos collaborateurs.

— Eh bien, je vous admetts, moi, et je suis sûr que Cauchois-Lemaire m'en remerciera demain... »

Rodde n'eut qu'à s'applaudir de sa confiance : la collaboration de Louis Blanc apporta au journal un nouveau et puissant ressort. En même temps la réputation commençait pour le jeune écrivain. Armand Carrel lui fit bientôt demander une série de travaux pour le *National* ; alors Louis Blanc, profitant de la publication d'un ouvrage de Claudon sur le XVIII^e siècle, présenta à Carrel une étude sur les philosophes de cette période. Carrel l'inséra sans y rien changer, bien que les opinions exprimées par l'auteur fussent tout le contraire des siennes : Voltaire, le dieu du jour, était traité presque en adversaire de la démocratie, tandis que Rousseau était exalté, comme l'ami du peuple et son vrai représentant par ses écrits et par ses souffrances. Après la retraite de Cauchois-Lemaire et la mort de Rodde, Louis

Blanc partagea avec M. Maillefer la direction du *Bon Sens*. Il l'abandonna en 1838, par suite d'un dissentiment avec les propriétaires du journal au sujet du rachat des chemins de fer, dont Louis Blanc se déclara partisan ; il fonda alors la *Revue du progrès*, où l'on remarqua beaucoup un article consacré à la critique des *Idees napoléoniennes*, que venait de publier Louis Bonaparte.

« — Vous nous proposez, s'écriait Louis Blanc en termes de conclusion, ce qui fut l'œuvre de votre oncle, moins la guerre ? Ah ! monsieur ! Mais c'est le despotisme, moins la gloire ; c'est la cour sur nos têtes, moins l'Europe à nos pieds ; c'est l'empire, moins l'empereur ! » Une tentative mystérieuse, et qui n'a jamais pu être expliquée, suivit de près cette polémique. Le 19 août 1839, la nuit, dans la rue Louis-le-Grand, on relevait Louis Blanc, étendu sans connaissance, à moitié assommé.

Rétabli, il reprit sa tâche et publia son premier livre : *l'Organisation du travail* (1839), où ses idées socialistes sont méthodiquement exposées. Le but de l'auteur est « l'amélioration morale et matérielle du sort de tous par le libre concours de tous et leur fraternelle association ». Comme moyen, il proposait un vaste système d'association entre les travailleurs solidarisés et commandités par l'Etat au moyen d'un budget spécial, dont il indiquait les éléments et pour l'application duquel il réclamait la création d'un ministère du travail.

L'idée d'une grande étude sur les événements contemporains s'empara ensuite de l'esprit de Louis Blanc. Il compulsait les documents, consulta les témoins, contrôla leurs dépositions, accumula les matériaux, et bientôt le public se disputait les premiers exemplaires de *l'Histoire de dix ans*, dont le succès littéraire, historique et politique fut considérable. Louis Blanc avait eu cette bonne fortune de trouver les principaux acteurs du temps disposés à lui ouvrir leurs cartons, à lui faire part de leurs souvenirs, à laisser échapper devant lui leurs secrets. C'est ainsi qu'il recueillit de la bouche même de M. Dupanloup, confesseur *in articulo mortis* de Talleyrand, le fameux mot « déjà ! » qu'arracha à Louis-Philippe cette plainte du mourant : *Je souffre comme un damné !* C'est ainsi encore qu'il dut à huit jours d'hospitalité que l'accoucheur de la duchesse de Berry lui offrit à Nogent-le-Rotrou, communication d'un manuscrit où celui-ci avait consigné jour par jour, heure par heure, tout ce qui s'était passé dans la citadelle de Blaye pendant que la duchesse y était prisonnière. Thiers, Guizot, Dupont (de l'Eure), Laffitte, d'Argout, Mortemart, Molé et beaucoup d'autres personnages politiques apportèrent à l'historien leur contingent de documents et de révélations. Bientôt Louis Blanc concevait le plan d'une nouvelle *Histoire de la Révolution française* ; le premier volume parut en 1847 ; l'œuvre ne devait être achevée que dans l'exil. En 1846, il avait décliné la candidature que lui offraient les électeurs radicaux de Villefranche. C'est en dehors du Parlement que, jusqu'à la révolution de Février, il propagea ses idées de rénovation politique et sociale. Rédacteur de la *Réforme*, organe de la fraction extrême du parti républicain, il commença par improuver, de même que tous ses amis politiques, la campagne des banquets ; puis il s'y rallia, avec Ledru-Rollin, et se rendit au banquet de Dijon, où il prononça un discours, menace et prophétie à la fois. Les événements de Février éclatèrent ; Louis Blanc, porté au pouvoir par

l'acclamation populaire, fit partie du gouvernement provisoire. Avec l'ouvrier Albert (*c. ce nom*), il représentait dans le conseil du gouvernement l'élément démocratique le plus avancé, et particulièrement les doctrines sociales dont il avait donné la formule : *De chacun suit ce qu'il veut; à chacun selon ses besoins*. Il se trouva presque aussitôt en contradiction, pour ainsi dire permanente, avec la plupart de ses collègues, par exemple avec Lamartine, bien qu'il se fût flatté de vivre, politiquement, en bonne harmonie avec lui, et qu'il lui eût dit : « Nous sommes l'un et l'autre dans cette situation singulière que vous êtes responsable du progrès et que je suis responsable de l'ordre. » Il obtint cependant de la majorité l'abolition de la peine de mort en matière politique, ainsi que la création d'une « commission de gouvernement pour les travailleurs », dont il fut nommé le président, et qui siégea au Luxembourg, sur les bancs vides des pairs. Là furent discutées par un grand nombre d'orateurs, philosophes, publicistes, ouvriers, les questions sociales qui passionnaient alors l'opinion. Mais Louis Blanc, qui avait demandé sans succès l'adoption officielle du drapeau rouge par la République, devint tout à fait suspect à ses collègues modérés à cause de l'enthousiasme dont il fut personnellement l'objet de la part des manifestants du 17 mars : la « promenade des 200,000 hommes » fut une véritable invitation à la dictature qui lui était adressée par le prolétariat et le socialisme. Il n'en voulut pas profiter. Quant aux fameux « ateliers nationaux », dont la fondation et la responsabilité furent si souvent attribuées à Louis Blanc, il est avéré qu'ils furent l'œuvre de Marie, son adversaire déclaré, qui en confia la direction à M. Emile Thomas.

Élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante par la Seine et par la Corse, il vit son élection en Corse annulée pour irrégularités dans les opérations du scrutin, resta représentant de la Seine, avec 121,140 voix (267,888 votants et 399,191 inscrits), et s'assit à la Montagne avec Barbès. L'Assemblée l'ayant écarté du gouvernement en ne le nommant pas membre de la commission exécutive, il donna sa démission de président de la commission pour les travailleurs, et demanda, mais sans succès, à l'Assemblée, de substituer à cette commission devenue sans objet un ministère du travail et du progrès. Il vota, le 26 mai, contre le bannissement de la famille d'Orléans et prit la parole pour s'opposer à l'exclusion du prince Louis-Napoléon, avec qui il avait eu naguère, au fort de Ham, une curieuse entrevue qu'il a lui-même racontée; il proposa, pour parer au danger des prétendants, d'inscrire dans la future constitution cette phrase : « La République française n'a pas de président. » Il parla encore contre le rétablissement du cautionnement des journaux, et se prononça : le 7 juin 1848, contre la loi sur les attroupements; le 28 juillet, contre le décret sur les clubs. La dernière séance à laquelle il assista fut la célèbre séance de nuit du 26 août, dans laquelle l'Assemblée, par 504 voix contre 252, accorda au procureur général Portalis l'autorisation de le poursuivre, à raison de l'attentat du 15 mai. Une première fois déjà, une pareille proposition avait été présentée, appuyée par Jules Favre, rapporteur, mais rejetée par 369 voix contre 337. Le 26 août, la discussion fut longue, passionnée; Louis Blanc se défendit à la tribune et disputa un à un tous les griefs du rapport. Le principal,

c'était la part qu'on l'accusait d'avoir prise à l'envahissement de l'Assemblée dans la journée du 15 mai. Louis Blanc s'efforça, en pure perte, de démontrer qu'il avait été opposé personnellement à ce mouvement; que s'il avait pris ce jour-là la parole dans l'Assemblée envahie, il l'avait fait sur la prière instante du président Buchez, et uniquement pour calmer le peuple; que s'il avait été porté en triomphe par les envahisseurs, c'était malgré ses protestations... A la fin de la séance, les amis de Louis Blanc l'entourèrent et le conjurèrent de se dérober à l'arrestation. Il accepta l'asile que lui offrait un représentant, adversaire de ses opinions, M. d'Aragon (*V. ce nom*), chez qui MM. Duclerc et Félix Pyat vinrent le chercher pour l'accompagner jusqu'à Saint-Denis. Là il prit le chemin de fer et put gagner la Belgique. Arrêté à Gand et emprisonné, il fut relâché le lendemain et se réfugia définitivement en Angleterre, où il continua et acheva, à l'aide de précieux documents inédits, trouvés au *British Museum*, la publication de sa remarquable *Histoire de la Révolution française*. Il refusa de comparaitre devant une juridiction exceptionnelle, et la haute Cour de Bourges le condamna par contumace à la déportation.

Pendant ses deux premières années d'exil, Louis Blanc publia un journal mensuel, le *Nouveau Monde*, qu'il rédigeait seul, et dans lequel il exposa ses théories sur l'intégrité du suffrage universel, contre l'institution d'une seconde Chambre et d'une présidence de la République; il y protesta aussi contre l'accusation d'avoir créé les ateliers nationaux, « organisés et dirigés non seulement sans lui, mais contre lui, » et eut d'ardentes polémiques avec Proudhon, dont le système économique était si opposé au sien. Il publia aussi, en anglais et en français, la réfutation d'un pamphlet de lord Normanby, ancien ambassadeur d'Angleterre; cette réfutation devint *l'Histoire de la Révolution de 1848*. En 1857, il fournit pendant six mois une correspondance de Londres au *Courrier de Paris* sous le pseudonyme de Weller; il envoya dans la suite quelques lettres à *l'Étoile belge*, et enfin, lorsqu'il fut fondé (1862), il en devint le correspondant et y publia une longue série de *Lettres sur l'Angleterre*. Vers la fin de l'Empire, il refusa les offres de candidature au Corps législatif que lui adressa la démocratie radicale de Paris, et prit rang parmi les *inassérémentés*. Il donna alors au *Rappel* un certain nombre d'articles qui ont été réunis, ainsi que plusieurs de ses travaux politiques antérieurs, sous le titre de : *Questions d'aujourd'hui et de demain*. Le 25 octobre 1865, Louis Blanc avait épousé, à Brighton, Mlle Christina Groh, qui mourut à Paris le 21 avril 1876 (Victor Hugo fit un discours sur sa tombe.)

Dès qu'il connut la proclamation de la République de 1870, Louis Blanc accourut à Paris. Il observa pendant le siège une attitude très réservée, évitant presque de se mêler de politique, et fut étranger au mouvement du 31 octobre, bien qu'il désapprouvât la conduite du gouvernement de la Défense nationale. Quelques jours avant l'investissement, il avait été chargé d'une mission pacifique auprès du ministère Gladstone; mais le refus de sauf-conduit par l'état-major prussien en empêcha la réalisation. A la fin de décembre, il écrivait à Victor Hugo une lettre rendue publique, pour inviter la population à une résistance énergique et à un suprême effort. Le 8 février

1871, Louis Blanc fut élu, le 1^{er} sur 43, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, par 216,530 voix (328,970 votants, 517,898 inscrits). Il se rendit à Bordeaux, et siégea à l'extrême-gauche de l'Assemblée nationale ; son premier discours fut consacré à la défense de Paris, où il supplia vainement l'Assemblée de venir siéger. Lors de l'insurrection du 18 mars, il se tint à l'écart du mouvement communaliste, s'efforça, avec Quinet, Schœlcher, etc., de concilier Paris et Versailles, et ne donna pas sa démission de représentant. Ses amis lui reprochèrent, plus tard, d'avoir, au moment de la répression de la Commune, voté les remerciements à l'armée de Versailles proposés par M. Cochery (V. ce nom). Il s'en est défendu dans une lettre à M. Charles Edmond : « Je crois, sans pouvoir toutefois l'affirmer, puisque les noms ne se trouvent pas au *Journal officiel*, que la proposition Cochery ne fut votée par aucun des membres, fort peu nombreux, hélas ! qui composaient alors l'extrême-gauche, mais elle ne le fut certainement ni par moi, ni par Edgar Quinet et Peyrat, qui siégeaient à mes côtés, et qui, pendant toute la durée de l'Assemblée nationale, ont invariablement agi et voté d'accord avec moi. Et comme il aurions-nous pu nous associer à une victoire remportée par des Français sur des Français, nous qui n'avions cessé un seul instant de manifester l'affreuse douleur dont le spectacle de cette guerre civile remplissait notre âme ?... etc. » A l'Assemblée nationale, Louis Blanc prononça de très nombreux discours, préparés avec soin et débités avec un art consommé, parmi lesquels on peut citer ceux qu'il fit en faveur des pétitions dissolutionnistes, contre la loi relative à l'Internationale, la loi des Trente, la loi des maires, le projet de loi électorale politique, etc. ; ce dernier fut regardé généralement comme le plus remarquable de tous. « La marque distinctive de son éloquence lettrée, a écrit M. Jules Claretie, est une sorte d'oraison qui la fait ressembler à quelque oraison religieuse autant qu'à un discours d'un tribun. » Président de l'Union républicaine (extrême-gauche), dans les derniers mois de la législature, il se sépara cependant, avec M. Peyrat et Marcon, de la presque unanimité de ses amis politiques, empressés à voter la Constitution de 1875. Il s'abstint, en effet, de prendre part au vote sur « l'ensemble des lois constitutionnelles. » En 1876, il fut porté comme candidat au Sénat, mais déjà malade et ne pouvant prendre la parole dans les réunions préparatoires, il subit un échec. Il prit sa revanche aux élections pour la Chambre des députés, où il entra, le 20 février, comme l'élu : du 13^e arrondissement de Paris, avec 6,938 voix contre 1,355 à M. Perron ; de la 1^{re} circonscription de Saint-Denis, avec 8,386 voix ; enfin du 5^e arrondissement de Paris, pour lequel il opta (9,809 voix, sur 15,633 votants et 20,248 inscrits, contre MM. Delacour, 3,890, et Galloni d'Istria 1,572). A cette époque, il entreprit la publication d'un journal quotidien, *l'Homme libre*, organe de la politique « intransigeante, » et antiopportuniste, qui ne vécut que quelques mois. Adversaire du gouvernement du Seize-Mai, Louis Blanc fut, comme président de l'extrême-gauche, un des auteurs du fameux ordre du jour des 363, et, réélu le 14 octobre 1877 dans le 5^e arrondissement par 12,333 voix (15,851 votants, 20,175 inscrits), il reprit sa place à l'avant-garde du parti républicain, et devint, dans la législature de 1877-1881, en dehors de l'influence de Gambetta et de M. Clémenceau, le véritable chef d'une minorité, d'ailleurs très

faible, toujours prête à se compter sur les questions de principes, et se refusant, avant comme après le remplacement du maréchal de MacMahon, aux transactions et aux « atermoiements » de la politique gouvernementale. C'est ainsi qu'il présenta et soutint en 1879, devant la Chambre des députés, en faveur des condamnés de la Commune, un projet d'amnistie plénière que Victor Hugo, de son côté, s'était chargé de porter devant le Sénat. Louis Blanc qui vota en toutes circonstances avec la fraction la plus avancée de l'extrême-gauche, pour l'adoption de chacun des articles du programme radical socialiste, liberté absolue de la presse, droit illimité de réunion et d'association, séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc., prit plusieurs fois la parole pour porter à la tribune ces revendications. Président de la commission qui elabora (1881) la loi nouvelle sur le droit de réunion, il demanda qu'une seule et même loi prononçât l'abrogation de toutes les dispositions antérieures restreignant l'exercice du droit de se réunir et de s'associer. A ce sujet, les opportunistes lui reprochèrent, une fois de plus, de préconiser la politique de *tout ou rien*. Louis Blanc intervint de sa personne chaque fois que la question de l'amnistie se représentait et soutint, à plusieurs reprises, une proposition dont il était l'auteur en faveur de l'abolition de la peine de mort. En 1879, il fit une tournée politique dans le midi de la France et prononça à Marseille et à Montpellier, sur les questions politiques et sur la question sociale, des discours qui eurent un grand retentissement.

Réélu encore le 21 août 1881 par la 1^{re} circonscription du 5^e arrondissement, avec 6,837 voix sur 8,540 votants et 12,116 inscrits, Louis Blanc, dont l'état de santé s'était fort affaibli, ne prit plus, jusqu'à sa mort, qu'une faible part aux discussions parlementaires. Toutefois, il ne s'était pas désintéressé de la lutte, et ne pouvant plus assister régulièrement aux séances de la Chambre, il adressait aux électeurs, sur les sujets les plus importants du moment, de longues lettres que reproduisaient les journaux. Il mourut à Cannes, où il s'était retiré sur les instances de ses amis. Le conseil municipal de cette ville prit l'initiative de ses funérailles, qui furent célébrées à Paris aux frais de l'Etat. Louis Blanc, dont le rôle politique a donné matière à de si violentes discussions, était personnellement estimé de ses adversaires autant que de ses amis. M. Ed. Scherer, qui ne partageait aucune de ses opinions, écrivit dans le *Temps* du 11 décembre : « J'indiquerai un trait qui domine, pour ainsi parler, tous les autres, en constatant la noblesse et la pureté de l'image que ce tribun du peuple, mêlé à tant de passions d'intrigues et d'événements, laisse dans le souvenir de ceux qui l'ont connu. »

BLANC (PIERRE), député depuis 1876, né à Beaufort (Savoie), le 20 juin 1806, avocat depuis 1836, ancien membre du parlement sarde, se présenta comme candidat républicain aux élections de 20 février 1876, et fut élu, pour la première fois, à l'âge de soixante-dix ans, député de la circonscription d'Albertville, par 4,403 voix (6,822 votants, 8,454 inscrits) contre M. Perrier de la Bathie, 2,404 voix. Il siégea à gauche et s'associa à tous les votes de la majorité républicaine, notamment contre le gouvernement du Seize-Mai. Ayant fait partie des 363, il fut réélu le 14 octobre 1877, par 4,749 voix sur 7,343 votants, et 8,536 inscrits, contre M. de Tours, 2,584 voix. Il vota la plupart des invalidations, soutint le ministère Dufaure et les

cabinets qui lui succédèrent jus qu'en 1881, et opina avec la majorité opportuniste pour les projets de loi présentés ou acceptés par le gouvernement (droit de réunion, loi sur la presse, loi sur l'enseignement, etc.) Réélu le 21 août 1881, par 4,663 voix (5,076 votants, 8,749 inscrits), il se trouva, au lendemain des élections, le membre plus âgé de la Chambre, après son collègue du même département, M. Bel, né en 1805. En conséquence, il fut, à défaut de ce dernier, appelé à présider comme doyen d'âge la séance d'ouverture de la session.

Depuis lors, à chaque législature nouvelle, c'est à M. Pierre Blanc qu'est revenu l'honneur d'inaugurer les travaux de la Chambre des députés. Les élections de 1885, lui ayant donné 29,835 voix sur 53,829 votants et 67,617 inscrits, il revint occuper son siège de député; il a voté dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la révision des lois constitutionnelles (14 février, chute du ministère Floquet), *pour* les poursuites contre trois députés membres de la ligue des Patriotes (14 mars), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *pour* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BLANC (XAVIER), sénateur depuis 1876, né à Gap (Hautes-Alpes), le 5 août 1817, débuta en 1837 au barreau de Gap dont il fut vingt-quatre fois élu bâtonnier. Conseiller général des Hautes-Alpes en 1846, il fut chargé par intérim de l'administration du département en 1848, et, le 2 décembre 1851, donna sa démission de conseiller général pour ne pas prêter serment à l'Empire. Chargé de nouveau, par intérim, des fonctions de préfet, après le 4 septembre 1870, il devint, à la fin de 1871, président de la commission départementale, et, candidat républicain aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, fut élu sénateur des Hautes-Alpes par 153 voix sur 247 votants, et réélu, dans le même département, au renouvellement du 6 janvier 1885, par 322 voix sur 358 votants. Il a pris place à la gauche républicaine, et a fait partie, comme rapporteur et comme président, de plusieurs commissions. Il a voté, en juin 1886, *contre* l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), *pour* la proposition de loi Lisbonne restrictive de la liberté de la presse, et *pour* la procédure à suivre devant le Sénat contre toute personne inculpée d'attentat contre la sûreté de l'Etat (29 mars, affaire du général Boulanger).

BLANC. — Voy. GUIZARD (DE).

BLANC DE SERVAL (JEAN-BAPTISTE-BENOÎT), membre de la Convention, né et mort à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône), à des dates inconnues, était homme de lettres, et débuta dans la politique comme officier municipal de la ville des Beaux. Il commença par dénoncer au conseil de département le prince de Monaco, comme possédant injustement le marquisat des Beaux, et demanda la réunion de cette terre au domaine national. Son zèle lui attira bientôt une querelle plus sérieuse. Les ordres du gouverneur de la province avaient enjoint aux officiers municipaux des Beaux de réduire leur compagnie de garde nationale à l'effectif fixé par les décrets de l'Assemblée nationale; Blanc de Serval qui avait été élu capitaine, refusa de congédier « des officiers qui s'étaient donnés volontaire-

ment à lui. » M. de Bourmisse, grand-prévôt de Provence, envoya aux Beaux quelques dragons, et des cavaliers de la garde nationale de Tarascon, qui s'emparèrent de Blanc de Serval, et le conduisirent à la citadelle Saint-Nicolas à Marseille. Là, dans un long mémoire, Blanc de Serval protesta contre sa détention, et menaça le gouverneur de la province de le dénoncer à l'Assemblée nationale. Il fut relâché quelque temps après, mais « le prisonnier de la citadelle Saint-Nicolas » était devenu populaire, et fut bientôt dédommagé de ses malheurs comme capitaine de la garde nationale, par son élévation, le 10 septembre 1791, aux fonctions de deuxième haut-juré des Bouches-du-Rhône, et, le 8 septembre 1792, par son élection comme député suppléant des Bouches-du-Rhône à la Convention, par 298 voix sur 589 votants. Il ne fut admis à siéger que le 22 nivôse an II, en remplacement de Barbaroux, et prit place à la Montagne. Il tenta de défendre Collot d'Herbois, qui demandait que l'on fit miner toutes les maisons d'arrêt; les murmures de l'Assemblée l'obligèrent de quitter la tribune. Après thermidor, il dénonça avec succès la réaction du Midi, et, la législature terminée, disparut de la scène politique.

BLANC-LANAUTE. — Voy. HAUTERIVE (COMTE D').

BLANCARD (GUY), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Allan (Drôme), le 3 avril 1743, mort à Loriol (Drôme), le 18 juin 1816, d'une famille protestante, était avocat à Loriol au commencement de la Révolution. Il en adopta les idées et fut, le 4 janvier 1789, élu député du tiers aux États-Généraux par la province du Dauphiné. Il fit partie à l'Assemblée des comités de l'agriculture et du commerce. Retiré à Loriol après la session, les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent plusieurs fois à des fonctions municipales et judiciaires; sous l'Empire, il devint membre du conseil général du département de la Drôme et juge de paix à Loriol en 1807. Son fils, Amable-Guy Blancard, fut général et baron de l'Empire, et prit une part brillante à la victoire d'Austerlitz.

BLANCGILLY (MATHIEU), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était négociant à Marseille, et administrateur des Bouches-du-Rhône, lorsqu'il fut élu, le 3 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, par 323 voix sur 579 votants. Il fit partie du comité du commerce, et ne prit jamais la parole. Compromis par les papiers trouvés aux Tuileries dans l'armoire de fer après le 10 août, comme complice de projets de contre-révolution, il s'empressa de se mettre en sûreté, et disparut de la scène politique. On lui doit: *Eloge du capitaine Cook* (1787), *Plan de la Révolution concernant ses finances*; *Découvertes consolantes de l'impôt unique du toisé* (1789); *Observations sur les troubles de Saint-Domingue* (1792).

BLANCHARD (CLAUDE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Arras (Pas-de-Calais), le 16 mai 1742, mort à Paris, le 11 mai 1803, entra dans l'armée comme commissaire des guerres, fit les campagnes de Corse en 1768, passa commissaire principal en 1780, suivit Rochambeau en Amérique, et se trouvait, en 1789, commissaire ordonnateur des guerres à Arras; on l'y nomma bientôt commandant général de

la garde nationale. Elu député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 31 août 1791, par 371 voix sur 591 votants, il siégea parmi les modérés, fut nommé, le 1^{er} octobre 1791, grand-juge militaire, et fut adjoint au ministre de la Guerre. Le 22 août 1792, il fit don à l'Assemblée de sa croix de Saint-Louis, en faveur des veuves et des orphelins des citoyens tués à la journée du 10 août. Après la législature, il reprit du service militaire actif, devint commissaire ordonnateur en chef à l'armée de Sambre-et-Meuse, puis à l'armée de l'intérieur, et, après le 18 brumaire, auquel il s'était rallié, fut appelé à remplir les mêmes fonctions à l'hôtel des Invalides, où il mourut.

BLANCHARD (JEAN-BAPTISTE-NICOLAS), député de 1835 à 1837, né à Saint-Georges (Vendée), le 25 avril 1790, mort à Nantes (Loire-Inférieure), le 17 octobre 1838, vint habiter Nantes, avec sa famille, sous la Révolution; il fit ses études dans cette ville, qu'il quitta à l'âge de 18 ans pour suivre les cours de l'École de droit à Rennes, puis à Paris. Reçu avocat en 1811, il exerça quelque temps près le tribunal de Nantes, puis s'occupa à peu près exclusivement d'agriculture. Il applaudit à la révolution de juillet, accepta du gouvernement de Louis-Philippe la place de juge suppléant au tribunal de Nantes, combattit l'insurrection légitimiste dans son département, fut nommé membre du conseil d'arrondissement de cette ville, et enfin élu député, le 3 janvier 1835, par le 3^e collège de la Loire-Inférieure (Pont-Rousseau), avec 119 voix sur 239 votants et 390 inscrits, contre 115 à M. Laënnec. Il remplaçait M. Lafitte, qui avait opté pour un autre collège, et en faveur duquel il s'était désisté aux élections générales de 1834. A la Chambre des députés, Blanchard siégea à gauche. Il vota régulièrement avec l'opposition, sans aborder d'ailleurs la tribune, sauf une seule fois : pour appuyer une pétition de ses concitoyens de Nantes, contre une pension de 6,000 francs accordée en 1835 par le gouvernement à M. de Vassay, ancien préfet de la Loire-Inférieure; la conduite de ce fonctionnaire au moment de la révolution de Juillet avait inspiré la protestation dont Blanchard se faisait l'organe.

BLANCHARD (JOSEPH-ÉUGÈNE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Sedan (Ardennes), le 14 juillet 1809, mort à Sedan, le 11 août 1862, fut reçu avocat à Paris en 1829, et revint se faire inscrire au barreau de Sedan (mai 1830). Lors de la révolution de Février 1848, il remplit les fonctions de maire provisoire, et fut élu, le 23 avril, représentant des Ardennes à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 8, avec 46,106 voix (72,152 votants, 85,403 inscrits.) Il se démit alors de ses fonctions de maire (1^{er} mai), et vint siéger à la gauche modérée. M. Blanchard fut mêlé surtout aux questions d'affaires, dans les bureaux, les commissions et au comité du commerce et de l'industrie dont il faisait partie. En politique, il soutint le général Cavaignac et vota avec les républicains, sans s'associer toutefois à la plupart des propositions et manifestations de la Montagne. Il se prononça : 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cantonnement; 26 août, *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière; 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité

de la patrie; » 12 janvier 1849, *contre* la proposition Râteau; 16 avril, *contre* l'expédition de Rome; 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés; 11 mai, *pour* la demande de mise en accusation du président et de ses ministres.

Adversaire de la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte, il la combattit jusqu'à la fin de la session. Il ne se représenta pas aux élections pour l'Assemblée législative, et reprit sa place au barreau de Sedan.

BLANCHON (JEAN-FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Saint-Maurice (Charente), le 26 février 1763, mort à Paris, le 6 janvier 1830, était homme de loi à Confolens, puis administrateur de la Charente, avant son élection à l'Assemblée législative pour ce département, le 4 septembre 1791, par 212 voix sur 339 votants. Il prit la parole dans cette Assemblée, sur l'envoi de troupes dans les colonies et sur les rassemblements des réfugiés du Brabant à Lille et à Douai. Nommé, après la session, commissaire des guerres, il devint chef de division au ministère de la Guerre, fut envoyé, en l'an VI, commissaire ordonnateur à l'armée de Sambre-et-Meuse, et resta au même titre dans le service actif des armées jusqu'au 7 décembre 1825, date à laquelle il fut admis à la retraite.

BLANCHON (MATHIEU), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Chazelles-sur-Lyon (Loire), le 26 février 1735, mort à Chazelles-sur-Lyon, le 18 juillet 1809, était cultivateur à Montferrand. Élu, le 2 septembre 1791, député du département de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, par 271 voix sur 542 votants, il siégea, sans s'y distinguer, dans la majorité de l'Assemblée.

BLANCSUBÉ (MARIE-JULES), député de 1881 à 1888, né à Gap (Hautes-Alpes), le 11 décembre 1834, mort à Paris, le 2 mars 1888, après avoir appartenu au barreau de Marseille, partit pour la Cochinchine en 1864, et s'établit à Saïgon comme avocat. Il fut nommé maire de cette ville et président du conseil colonial; il fut longtemps aussi le conseiller de Norodom, roi du Cambodge. Lorsque, le 20 novembre 1881, la Cochinchine fut appelée à élire un député au Parlement, M. Blancsubé obtint 491 voix sur 930 votants et 1,398 inscrits, et fut élu, contre MM. Vienot, 230 voix, et Vinson, 182. A la Chambre, il vota le plus souvent avec l'Union républicaine, et intervint surtout dans la discussion des affaires coloniales. Le 19 juillet 1882, il interpella le gouvernement en réclamant pour Paris le droit commun en matière d'organisation municipale; rapporteur, en mai 1883, d'un projet de crédit de 5 millions et demi pour le Tonkin, il soutint la demande du ministère, en ajoutant au projet l'institution d'un commissaire civil. Réélu, le 25 octobre 1885, par 418 voix (856 votants, 1,740 inscrits), contre 412 voix à M. Ternisien, M. Blancsubé prit encore la parole, le 29 novembre 1886, quelques jours après la mort de Paul Bert, pour soutenir une nouvelle demande de 30 millions de crédits pour le Tonkin, et, en janvier 1887, il attaqua l'amiral Aube, ministre de la Marine, et lui reprocha de réaliser de funestes économies en rapatriant les soldats du Tonkin sur des navires de commerce insalubres, au lieu d'employer à cet usage les transports de l'État.

M. Blancsubé mourut au cours de la session, laissant une veuve et huit enfants.